

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **19 juin 2023**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Pierre De Beaumont
Siège #4 - Tom Leclerc
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Absences:

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 13 juin 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

162-06-2023

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 19 juin 2023 tel que lu et présenté.

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - Résolution, adoption des états financiers de la municipalité pour 2022**
 - 4.1 - Titre du sujet à discuter**
- 5 - VARIA**
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

ADOPTÉE

163-06-2023

4 - Résolution, adoption des états financiers de la municipalité pour 2022

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR PIERRE DE BEAUMONT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE les états financiers 2022 soient adoptés et signés tels que présentés.

La Municipalité de Saint-Camille termine son année financière 2022 avec un surplus des opérations de: 146 036,00\$.

ADOPTÉE,

4.1 - Titre du sujet à discuter

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par : M. Jacques Audet, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h10.

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE